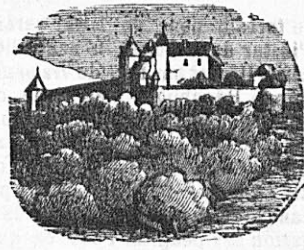




# LA GRUYÈRE



## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—  
 . . . 6 mois » 2 50  
 Étranger . . 1 an » 9 50  
 . . . 6 mois » 5 50  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

## JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9<sup>h</sup>7 (dim. j. f. 9<sup>h</sup>1) 3<sup>h</sup>0 8<sup>h</sup>7. BULLE, dép. 5<sup>h</sup>0 (5<sup>h</sup>45) 1<sup>h</sup>0 6<sup>h</sup>20

## ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 17 c.; annonces répétées, 14 c. Canton et Suisse, 17 cent. Étranger, 20 cts. la ligne ou son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Étranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S.A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage)

## Au Grand Conseil.

Le Grand Conseil adopte un projet de loi autorisant le Conseil d'Etat à élever le chiffre des indemnités de route accordées aux autorités et aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire, ainsi qu'aux avocats. Cette loi n'est que provisoire; elle est justifiée par la situation actuelle et le renchérissement considérable de la vie; si elle a été proposée dans ces conditions, c'est en attendant la révision générale du tarif, révision qui s'impose.

### Fonds pour les orphelins de soldats.

Dans le but de venir en aide aux familles des soldats fribourgeois morts durant la mobilisation des suites de la grippe, il est proposé au Grand Conseil l'institution d'un fonds destiné à subventionner l'apprentissage d'un métier aux enfants de ces soldats.

M. *Vonderweid* expose que, sur 90 soldats fribourgeois tombés victimes de l'épidémie de grippe, onze étaient pères de famille. Les veuves seront pensionnées par la Confédération. Le canton doit s'occuper des orphelins, au nombre de 30 à 40. La part du canton à l'impôt fédéral sur les bénéfices de guerre serait réservée à la création de ce fonds.

M. *Curty*, appuyé par MM. *Zimmermann*, *Ducotterd*, *Offner*, propose d'étendre le bénéfice des subventions à tous les orphelins de soldats, non seulement des soldats morts de la grippe, mais de tous ceux qui ont perdu la vie au service militaire durant les mobilisations.

Cette modification est adoptée et le décret est voté à l'unanimité.

### Impôts communaux.

La révision de la loi fiscale cantonale bouleverse complètement le système de perception des impôts communaux. L'introduction de la progressivité de l'impôt, l'institution de l'impôt global sur les fortunes et sur le produit du travail, la défalcation des dettes, sont autant de causes qui rendent inapplicables les dispositions de la loi communale de 1894.

A l'avenir, les impôts cantonaux seront perçus par la commune du domicile. Les autres communes ne posséderont donc plus les registres cantonaux pour la perception de leurs propres impôts. Il y a donc lieu, ne serait-ce que pour ce motif, de réviser les dis-

positions législatives relatives aux impôts communaux.

Mais il y a certainement un autre motif bien plus grave à cette révision, c'est le principe de la défalcation des dettes.

Cette défalcation était partielle en matière cantonale; elle n'était pas admise sur le terrain fiscal communal. Un citoyen qui possédait un immeuble pour la construction ou l'achat duquel il avait dû emprunter la totalité de la valeur ne peut pourtant pas être considéré comme possédant de la fortune. Et cependant, il devait payer l'impôt sur la totalité de sa propriété, ni plus ni moins que celui dont l'immeuble était libre d'hypothèque.

Il y avait là une injustice qu'il était urgent de faire disparaître. Pour y remédier, il n'y avait pas de système meilleur que de prévoir, non point des impôts fixes, mais des centimes additionnels basés sur les impôts cantonaux. De cette façon, l'impôt restera progressif en matière communale dans les mêmes proportions que l'impôt cantonal.

C'est de cette idée qu'est né l'article premier de la loi proposée au Grand Conseil, article ténorisé comme suit :

« Les impôts ordinaires des communes prévus à l'article 275 de la loi sur les communes et paroisses peuvent être perçus en règle générale sous la forme de centimes additionnels sur les cotes de l'impôt direct progressif dressés par l'Etat, en vertu de la loi du 24 novembre 1919. »

Mais, ainsi que nous venons de le voir, l'impôt sera payé dans la commune du domicile pour la totalité des propriétés du contribuable. La commune du domicile pourra-t-elle percevoir ses impôts sur les bases de l'impôt cantonal? Ce ne serait pas équitable, car ce serait priver les autres communes de ce qui leur revient du fait des propriétés sises sur leur territoire.

Aussi le projet de loi prévoit-il à l'art. 2 : Lorsqu'un contribuable possède des immeubles, ou exploite un commerce, une industrie ou exerce une profession ou métier dans une autre commune du canton, une répartition intercommunale a lieu conformément à un règlement édicté par le Conseil d'Etat.

Ce cette façon l'impôt communal est équitablement réparti, tout en étant

progressif sur les mêmes bases que celui de l'Etat.

Les impôts extraordinaires (ménage, successions, etc.) restent régis par les dispositions anciennes, si celles-ci ne sont pas contraires aux dispositions de la loi proposée.

Le Conseil d'Etat peut autoriser les communes à percevoir des impôts sur les divertissements publics, sur les loyers, etc.

La loi proposée est votée en première et deuxième lecture.

Il reste encore une question importante à résoudre par le Grand Conseil, celle de l'interdiction aux gros propriétaires de faire supporter aux locataires et fermiers l'augmentation de l'impôt qui résultera de la révision fiscale et de la loi sur les impôts communaux.

Il est en effet indispensable que les gros contribuables soient mis dans l'impossibilité absolue de détourner le but de la loi, en augmentant leurs baux et loyers en raison de l'augmentation des impôts. Si la loi a voulu dégrever les petits contribuables, elle ne doit pas permettre que ce dégrèvement ne devienne une pure fiction par l'ingéniosité des gros contribuables.

## En Russie.

### Les causes de la défaite de Denikine.

Un correspondant écrit de Novorossisk (mer Noire) en date du 14 janvier au *Times* :

La cause principale de l'effondrement de Denikine réside dans la débilisation morale et matérielle du peuple russe du haut en bas de l'échelle sociale, état de chose qui résulte de la folie des expériences bolchévistes et des vicissitudes sans fin de la guerre civile. On peut, dans un pays riche comme la Russie, remplacer rapidement les valeurs matérielles; mais il n'est pas facile de restaurer et de revivifier les éléments moraux. Les gens vivent dans une sorte de tourbillon où le fantastique et l'anormal sont la règle et où la mesure ordinaire des rapports n'est plus qu'un mythe. La Russie entière est heimatlose. Il n'est pas exagéré de dire que la société russe ne consiste plus qu'en réfugiés.

Il eût fallu un génie pour fondre ensemble les fragments emmêlés du corps politique russe et lui souffler la

vie. Denikine n'est pas un génie. C'est un très charmant homme, d'une honnêteté parfaite, doué d'un gros bon sens naturel. Il a fait tout ce qu'un homme de ses capacités pouvait faire en l'occurrence. Il aurait pu mieux choisir ses conseillers, mais on doit convenir que le choix n'était pas grand. On l'entendit, un jour qu'on lui avait présenté un rapport sur une affaire de corruption, dire avec un soupir : « Le peuple entier s'est perverti ». Il n'a ni la passion de l'autorité, ni l'ambition de gouverner la Russie. Il avait coutume de dire : « Une fois que nous serons à Moscou, je me retire et je vais planter mes choux dans un jardinet aussi loin que possible dans la campagne. »

Le correspondant du *Times* ajoute que le gouvernement qui s'était constitué pour administrer les territoires conquis ou défendus par Denikine était une lourde machine comptant 25 membres, civils et militaires, qui agissait avec lenteur et sans force, choisissait ses délégués et fonctionnaires au hasard, et vacillait dans ses décisions, alors que le peuple, incapable de se gouverner, aurait eu besoin d'une main ferme qui assurât l'ordre et la justice.

## NOUVELLES SUISSES

### L'encéphalite léthargique à Zurich.

— On annonce jusqu'à présent 14 cas de maladie du sommeil dans la ville de Zurich, dont six cas douteux; il y a déjà six décès.

On signale un léger accroissement du nombre des grippés.

A l'hôpital cantonal est morte une employée de la clinique des femmes atteinte au cours de son service journalier.

### La Suisse et la Ligue des nations.

— On mande de Paris à la *Nouvelle Gazette de Zurich* :

Le président de la Conférence de la paix a requis officiellement le conseil de la Société des nations de s'occuper de la question de la neutralité de la Suisse. Il s'agit de donner de la neutralité traditionnelle de la Suisse une définition qui ne constitue pas un précédent pour les autres membres de la Société des nations qui voudraient également revendiquer la neutralité. Le Danemark et la Hollande ont déjà tâté



le terrain pour se faire garantir, à l'instar de la Suisse, la neutralité militaire. Il n'est pas hors de vraisemblance que la République d'Autriche demandera également à être mise au bénéfice de la neutralité. Il va sans dire que pareille extension de l'exception consentie en faveur de la Suisse compromettant gravement l'autorité de la Fédération des peuples. Pour ce qui concerne la Suisse, la question a été résolue dans le sens de la réponse qui a été donnée à M. Ador.

— Le Conseil fédéral a décidé dans sa séance de vendredi d'envoyer une note au secrétariat général de la Société des Nations et une autre note aux puissances représentées dans le conseil de la dite société.

La première de ces notes a pour but de prier le conseil de la Société des Nations de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion à Londres les questions qui intéressent particulièrement la Suisse.

La seconde note résume brièvement le point de vue du Conseil fédéral dans la question de la neutralité perpétuelle de la Suisse et insiste pour que le conseil de la Société des Nations précise dans une déclaration explicite la situation juridique spéciale de la Suisse dans le cadre de la Ligue des Nations.

**Le typhus.** — A la suite de l'entrée en Suisse d'un voyageur arrivant de Galicie et reconnu atteint du typhus exanthématique, le Conseil fédéral a ordonné diverses mesures destinées à prévenir l'introduction de cette maladie.

En outre, le Conseil fédéral a déclaré contaminés par la peste les territoires de l'ancienne Russie et de l'ancienne Turquie, ainsi que le territoire de la Grèce et il a prescrit les mesures appropriées.

**Du bétail de Yougoslavie.** — Le premier transport de bétail de Yougoslavie, soit 80 bœufs et 422 porcs, pour des marchands de bestiaux suisses qui ont loué l'abattoir de Bregezz, est en cours.

**Le tir fédéral à Lausanne.** — Dans son assemblée du samedi 31 janvier, le comité central des carabiniers suisses, à l'unanimité, a chargé la Société des Carabiniers de Lausanne de l'organisation du prochain tir fédéral en 1922.

Tout renvoi de la fête est exclu. Le comité central formule ses vœux pour un plein succès et fera tout ce qui dépend de lui pour organiser le mieux possible cette importante manifestation.

**La réglementation du travail.** — Jeudi dernier s'est fondé dans la ville fédérale un comité d'initiative pour favoriser l'acceptation de la loi portant réglementation sur les conditions du travail, qui devra bientôt être soumise à la votation populaire.

A la tête du comité se trouve M. Forrer, ancien conseiller fédéral.

**Le tarif postal international.** — La conférence internationale des postes va se réunir pour fixer le tarif des lettres à 40 centimes et celui des cartes à 20 centimes.

**Session extraordinaire des Chambres.** — Comme la question de la neutralité suisse dans la Société des Nations ne pourra être tranchée à Londres que vers le milieu de février et comme la session de février des Chambres fédérales ne durera que deux semaines, il est possible qu'une session extraordinaire soit convoquée à la fin de février.

**Les effets de la journée de 8 heures.** — La Caisse nationale d'assurance enregistre depuis quelques mois une augmentation constante des accidents non

professionnels, qui atteint actuellement 25 p. cent. Bien que non professionnels, ce sont néanmoins pour la grande majorité des accidents du travail. Il est donc permis de se demander si cette anomalie ne provient pas de l'introduction de la journée de 8 heures, dont beaucoup d'ouvriers actifs profitent pour occuper leurs loisirs à des travaux accessoires, mais rémunérateurs. Dans le même ordre d'idées, on note de nombreuses réclamations d'ouvriers victimes d'accidents, qui se prétendent lésés parce que la Caisse calcule leur indemnité sur leur salaire professionnel et ne tient pas compte de leurs gains accessoires, souvent assez élevés. Il serait intéressant de soumettre ces cas à une enquête systématique pour rechercher dans quelle mesure la journée de 8 heures favorise le travail supplémentaire de l'ouvrier.

**Zurich.** — Désastreux incendie. — La broderie Feldmühler, a brûlé. Il y a 2 millions de dégâts.

**Vaud.** — Victimes des bolchévistes. — La malheureuse dont le cadavre a été retiré du lac vendredi matin, à Villeneuve, était la femme du directeur d'une grande et prospère usine de Petrograd, ruiné par les Soviets et le bolchévisme. Elle était descendue dans un hôtel des environs et se trouvait sans ressources. Elle portait sur elle des papiers, une broche valant quelques centaines de francs et un portemonnaie avec fr. 1.20. Elle sera ensevelie à Villeneuve.

Une dame russe se trouvant dans une situation analogue a disparu des Planches-Montreux ces derniers jours.

## A L'ÉTRANGER

**La liste des coupables à livrer comprend 800 noms.**

Des journaux anglais ont annoncé que les premiers ministres de l'États allaient se réunir prochainement à Londres en vue d'effectuer une nouvelle réduction des listes de coupables. Dans les milieux autorisés, on déclare que cette nouvelle est sans fondement. La liste des coupables, qui s'élève à environ 800, est maintenant prête et ne subira aucune modification. Cette liste sera remise au gouvernement allemand le 10 février et c'est dans sa séance de lundi que le Conseil des ambassadeurs examinera les bases sur lesquelles sera lieu cette remise.

Selon l'Echo de Paris, la liste des coupables allemands comprend notamment :

Le prince Rapprecht de Bavière (déportations du Nord); le duc de Wurtemberg, commandant de la 4<sup>me</sup> armée (massacres de Namur); von Kluck, 1<sup>er</sup> armée (assassinat des otages à Senlis massacre des civils à Aerschoot); von Bulow (incendies dans les Ardennes, fusillades de civils); von Mackensen (vols, incendies, exécutions en Arménie); von der Larken (meurtre de miss Cavell et du capitaine Fryat); amiral von Cappelle (attentats par la guerre sous-marine); général Liman von Sanders (massacres d'Arménie et de Syrie); général Stenger (ordre de ne pas faire de prisonniers); général von Strawsky (pillages et massacres de 105 civils); général von Terany (exécution de 102 habitants d'Arion); les frères Niemeyer, camp de Holzminden (séances contre les prisonniers anglais); major von Goertz (cruautés commises au camp de Magdebourg); lieutenant Radocer (cruautés au camp de Ruhleben); général von Kassel (cruautés au camp de Doberitz); major von Bulow (destruction d'Aerschoot, fusillade de 150 civils); général von Manteuffel (incendie de Louvain); etc., etc.

On sait que l'ex-empereur et l'ex-

kromprinz, qui ne sont pas compris dans cette liste, sont l'objet de réclamations particulières.

## CANTON DE FRIBOURG

**Un nouveau préfet à Romont.** — Le Conseil d'Etat a nommé M. Paul Bondallaz, licencié en droit, secrétaire de la Direction de l'Intérieur, au poste de préfet de la Glâne, en remplacement de M. Mauroux, promu préfet du district de la Sarine.

## GRUYÈRE

**Nécrologie.** — Samedi, comme une traînée de poudre, se répandait en ville la douloureuse nouvelle de la mort d'une jeune fille qui, la veille encore, paraissait joir d'une belle et florissante santé. Mlle Reine Torriani, fille de Louis, a été emportée en quelques heures par une crise de cœur.

C'était une jeune fille d'élite, l'orgueil et la joie de ses pauvres parents auprès desquels elle laissa un vide qu'aucune consolation ne parviendra à combler. On conçoit la grandeur de leur désolation et la population toute entière partage leur affliction.

Nous leur adressons, dans leur deuil si cruel et si douloureux, l'expression de notre sympathie et nos condoléances émues.

**Un nouveau conseiller national.** — Les signataires de la liste conservatrice ont fait choix de M. Paul Morard, avocat et conseiller communal à Bulle, pour remplacer M. Mary au Conseil national. Aux termes de l'arrêté fédéral sur la proportionnelle, il n'y avait pas lieu à votation; le gouvernement cantonal s'est borné à enregistrer le choix des signataires et a proclamé élu M. Paul Morard.

**Vente pour la Jeunesse en Gruyère.** — La vente des timbres et cartes de Pro Juventute de décembre dernier a produit la somme de fr. 1789.50, laissant un bénéfice net de fr. 622.80 en faveur du district.

La grande Commission de district se réunira en février et décidera de l'emploi des fonds qui, selon probabilité, serviront à secourir les mères et nourrissons dans l'indigence.

**Au Football-Club.** — Samedi, la soirée organisée par le Football-Club de Bulle a obtenu le succès que méritaient son excellente préparation et la valeur des acteurs.

Les deux comédies ont été franchement applaudies. Les rôles ont été bien tenus, la plupart avec un naturel qui pourrait envier des acteurs de profession. La seconde pièce eut un franc succès de fou-rire et la salle s'est déridée au jeu des acteurs et à leurs saillies.

Accueillis par des applaudissements à leur apparition sur la scène, Mlle Gobasdam et M. Henri Murith ont réglé l'auditoire de leurs productions données avec une souplesse de voix et une science de la musique que tous ont admirées.

Et, dans les intermèdes, un excellent orchestre agrémentait la soirée de morceaux fort goûtés.

Très admirés, les tableaux sportifs donnés par les membres du Football-Club.

Inutile d'ajouter que la soirée récréative fut des plus animées et que la gaité se prolongea longtemps encore.

Nos félicitations aux organisateurs de cette charmante soirée et nos remerciements pour les excellentes heures de délassement et de distraction qu'ils ont procurées au public.

**Concert extraordinaire.** — Les frères et sœur Michaël, pianiste, Raphaël, violoniste, et Estelle Kellert, soprano, mondialement réputés, donnent en ce moment leur tournée annuelle de concerts dans toutes les villes principales de notre pays. A la demande de plusieurs musiciens de notre ville, ces grands artistes ont bien voulu consentir à nous offrir en passant, un superbe programme qu'ils exécuteront le soir du 7 février, à 8 h. 30. Pour remercier et encourager ces artistes de la belle manifestation musicale qu'ils nous feront passer, nous recommandons chaudement à notre public de s'y rendre nombreux.

**Chez nos amis Brocois.** — Le concert donné dimanche par la Lyre de Broc fut un de ceux qui font époque dans les annales de la société. Le public se pressait, nombreux et sympathique, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Les musiciens brocois ont fait honneur à cette sympathie du public et ils ont donné leurs productions avec un brio et une justesse d'expression qui proclament leurs indéniables qualités musicales et l'excellence de la direction de M. Gremion.

Pour la première fois, ils se sont produits en public avec leur nouvel uniforme qui leur sied admirablement; en cette occasion, pour l'inauguration de ce nouvel uniforme, ils se sont distingués; certains d'être les interprètes du public qui eut le plaisir de les applaudir, nous leur disons franchement merci.

On nous écrit :  
Monsieur le Rédacteur,  
J'ai recours à votre honorable journal pour demander à l'autorité compétente pourquoi, devant certains tribunaux, les plaignants fonctionnaires de l'Etat faisant des dénonciations dans l'exercice de leurs fonctions, sont beaucoup plus mal vus à leur barre que les prévenus pour qui on a tous les égards.  
Un fonctionnaire désabusé

**Avis aux abonnés.**  
Après la foire du 12 février, nous mettrons en circulation les cartes de remboursement pour l'abonnement de La GRUYÈRE pour 1920. Les abonnés qui désirent payer à notre bureau (rue de la Sionge) sont priés de le faire jusqu'à cette date.

†  
Monsieur FRANÇOIS ALIPRANDI et ses enfants Carone, Charles, Léon et Louis à La Tour de Trême; les familles OLGIATI et TREZZINI, à Bulle; CEDRASCHI, à Viggiù; CASATI, à La Tour de Trême; RIVA, à Genève et COTTINI, à Buenos Aires, ont la profonde douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME  
**Madeleine ALIPRANDI**  
née Olgiati  
leur regrettée épouse, mère, sœur et belle-sœur décédée après une courte maladie, à l'âge de 46 ans.  
L'ensevelissement aura lieu jeudi 5 février à 9 1/2 h. à La Tour de Trême.  
Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

R. I. P.  
**Un guide sûr**  
vous préservera de tous les dangers de la grippe, des refroidissements toujours à craindre, si vous avez soin de porter constamment sur vous une boîte de Tablettes Gaba. Méfiez-vous! — Exigez les Tablettes Gaba en boîtes bleues à fr. 1.75.



## S. A. de l'Hôtel des Alpes-Terminus-Gare à BULLE

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le dimanche 8 février, à 2 heures, à l'Hôtel des Alpes, à Bulle.

TRACTANDUM :

Vente de l'Hôtel.

Pour assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions auprès de la Banque Populaire de la Gruyère, à Bulle, contre récépissé, jusqu'au 7 février à midi.

Le Conseil d'administration.

Ce n'est pas dans quelques jours, mais aujourd'hui déjà que nous vendons les

## Souliers militaires américains

parce que nous les recevons directement. Prix : 20 - 21,50 fr. la paire. — Remboursement.

Ecrivez-nous encore aujourd'hui, car la provision sera bientôt épuisée. Par 10 paires 10 %.

KIESER & Cie, LESSOC.

## A VENDRE

6 pièces de bétail dont 2 vaches et 4 génisses de 2 ans, pie noires et primées chez Charles AU-  
DERGON, à Cutterwyl, près Grolley.

Grande salle du Café Moderne, Bulle

SAMEDI 7 FÉVRIER 1920, à 8 1/2 h. du soir

## un seul concert

donné par les FRÈRES et SŒUR

Estelle (soprano) Michaël (pianiste) Raphaël (violoniste)

## KELLERT

PROGRAMME très intéressant.

Prix des places :

Réservées, Fr. 3.—, 2.50 et 2.— ; Non réservées, Fr. 1.50

Billets en vente à la Librairie MOREL et le soir à l'entrée.

## Fromage CHESTER

sans cartes

Façon Gruyère très gras

Détail 5.60 fr. le kg.  
depuis 10 kg. 5.20 »  
» 40 kg. 5.10 »

VACHERIN mûr à point pour fondue.

Max CUENNET, fromages, Bulle.

Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, Bulle

Dimanche 8 février 1920

à 8 heures

## Soirée familiale

organisée par la

Société de Gymnastique de Bulle

Toujours nombreux et beaux lots.

MUSIQUE

Invitation cordiale.

LE COMITÉ

## Mises de bois

Samedi 7 février, on vendra dans la forêt cantonale d'É-  
VERDES : 27 billons, 31 carrons,  
31 stères hêtre, 61 tas de rondins,  
32 tas de branches, 25 tas d'éclair-  
cies, 15 tas de lattes et 2 tas de  
meules.

Rendez vous des mises à 8 1/2  
heures, à la carrière Bellora.

Inspecteur des forêts  
au 3<sup>e</sup> arrondissement.

## Attention !

Ne confondez pas

Mme Vve Elise Brügger

Herboriste

habite toujours au Bouveret (Va-  
lais) et qui vend également le  
véritable produit pour la  
chute des cheveux, etc.

## A LOUER

pour le 1<sup>er</sup> mars, à personnes tran-  
quilles, un

joli appartement

S'adresser Villa PRAUD.

## On demande

apprenti ou ouvrier laitier  
de 15 à 30 ans, pour laiterie dans  
le Doubs. Sérieuses références  
exigées. Pressant. — S'adresser à  
Louis Buchs, laitier, Abbans-  
Dessous par Quingey (Doubs).

On donnerait à

## faner

un pré de 15 poses, à Bulle.  
S'adresser à Publicitas S. A.,  
Bulle.

## Location d'alpages.

1) Monsieur Hausmann  
Christian, propriétaire à Mou-  
don, exposera en location par voie  
de mises publiques pour le terme  
de 3 ans les propriétés désignées  
ci-après, situées à proximité d'une  
gare du M. O. B. :

1. Les Fonta, estivage de 15 Pa-  
quiers ;  
2. Aveneyre, estivage de 27 Pa-  
quiers ;

3. Les Gournays, estivage de 25  
Paquiers ;

4. Onchion, estivage de 30 Pa-  
quiers ;

5. Les Cases, estivage de 16  
Paquiers

2) Chacun de ces estivages for-  
mera un lot et sera mis séparé-  
ment.

3) Les mises auront lieu à Mont-  
bovon, le 17 février 1920, à  
1 h. de Paprès-midi, dans une  
salle particulière de l'Hôtel de  
Jaman, sous les conditions qui  
seront lues.

4) Les conditions de mises pen-  
vent être consultées chez le pro-  
priétaire ou au Greffe municipal  
de Monthovon.

5) Pour renseignements sur ces  
estivages, s'adresser à M. Brail-  
lard, garde chasse aux Sciernes  
d'Albeuve, ou au chef de gare  
aux Cases, dite montagne.

L'exposant.

On demande une jeune fille  
comme

## apprentie pierriste

autant que possible des environs.

S'adresser chez Paul Gre-  
mand, fils de Séraphin, Vuadens.

## A vendre

à BULLE

## le bâtiment

ayant 4 logements et jardin atten-  
nant, situé rue de la Condémine,  
près de l'ancien cimetière en ville.  
Conditions très avantageuses.

S'adresser à M. AIG. REICH-  
LEN, Juge, à BULLE.

## On demande

une personne

pour faire un petit ménage à la  
campagne.

S'adresser à Publicitas S. A.  
Bulle, sous P 283 B.

## A vendre

à BROC, près de la Fabrique

## une maison

de grand rapport et très bien si-  
tuée pour le commerce.

S'adresser sous chiffre P 287 B,  
à Publicitas S. A., Bulle.

## ON DEMANDE

pour de suite

## une fille

pour aider au ménage et servir un  
café.

S'adresser à Publicitas S. A.  
Bulle, sous P 285 B

## Remède Overney.

Jean Overney, au PA-  
quier, ayant dû quitter la loca-  
lité pour cause de fièvre aphteuse,  
se trouve dès ce jour à disposition  
à l'Hôtel du Cheval-Blanc,  
à Bulle,  
où l'on voudra bien s'adresser.

Téléphone No 3.

## A VENDRE

## une truie

grasse de 2 ans, pesant de 200 à  
250 kg., chez Etienne PRO-  
GIN, en Champ Jaquit, près  
Bulle.

## A VENDRE

## AUTO

Pic Pic 18/24, Torpédo, modèle  
1911, en excellent état de marche.

S'adresser à Publicitas S. A.,  
Bulle, sous P 264 B.

## COUVERTURES grises pour chevaux

superbes, garanties neuves

Prix 12.50 la pièce

contre remboursement.

S'adresser à

AMÉRICAN HOUSE, BULLE, ou

M. Jules RIME, Lausanne, 2, Av. de France.

TÉLÉPHONE 36.42

## Société des Producteurs de lait BULLE

Les coupons des obligations  
pour l'année 1919 sont payables  
auprès de M. Gremion,  
caissier de la Société électri-  
que de Bulle.

## A vendre faute d'emploi une jument

alezane boucharde, 7 ans, garantie  
pour la voiture et le trait.

S'adresser sous P. 291 B. à  
Publicitas S. A., Bulle.

## Travaux de terrassements.

La Commune de BOTTE-  
RENS met en soumission les tra-  
vaux de terrassement pour l'éta-  
blissement d'une conduite de rac-  
cordement à l'eau de Bulle. Lon-  
gueur approximative 1150 m.

Prendre connaissance du cahier  
des charges et déposer les soumis-  
sions auprès de M. le Syndic de  
Botterens, jusqu'au lundi 9  
février à 6 heures du soir.

## Bétail à vendre.

Pour cause  
d'excès de nom-  
bre, à ven-  
dre plusieurs  
pièces de bétail à choix sur  
vingt-six.

Tout ce bétail est étoilé,  
fait partie d'un syndicat noir  
et n'a pas été contaminé.

S'adresser à Publicitas S.  
A., Bulle.

Petit ménage soigneux et tran-  
quille cherche

## petit appartement

à La Tour, pour de suite ou date  
à convenir.

S'adresser à Publicitas S.  
A., Bulle, sous P 275 B.

## Quelle personne honnête

disposerait de deux heures  
journallement pour travaux  
dans ménage soigné deux person-  
nes en ville ?

S'adresser à Publicitas S. A.,  
Bulle, sous P 274 B.

## AVIS

La personne qui a perdu une  
montre à Broc, il y a quelques  
jours, peut la réclamer, moyennant  
désignation convenable à M.  
Mossu, Syndic, au dit lieu.

## Vente de bois par soumission.

Le soussigné offre à vendre par  
voie de soumission, en deux lots :  
65 m<sup>3</sup> de billons et 17 m<sup>3</sup> de  
carrons, le tout en dépôt le long  
de la route allant de Le Pâquier  
à Montbarry.

Prendre connaissance des con-  
ditions et remettre les soumissions  
avec indication du prix par m<sup>3</sup>,  
pour le 3 février, à 7 1/2 heures  
du soir.

Gruyères, le 26 janvier 1920.

E. Rime, forestier chef.

## Travaux en soumission.

La commune de Vaulruz met  
en soumission les travaux de ma-  
çonnerie pour la reconstruction  
et agrandissement du  
chalet de la Cierna, en des-  
sus du mont du Briet.

Les plans et cahier des charges  
déposeront à partir de samedi 31  
janvier au Secrétariat communal  
ou les intéressés pourront en pren-  
dre connaissance.

Les soumissions sont à déposer  
auprès de M. le Syndic pour le  
vendredi 6 février, à 7 h.  
du soir.

Vaulruz, le 27 janvier 1920.

Par ordre :

Le Secrétariat communal.

A vendre en France  
dans le pays de Gex, à 20 et 30  
kilomètres de Genève

## trois propriétés agricoles

spéciales pour élevage et produc-  
tion du lait. Contenances 45, 40 et  
27 hectares. Pâturages de 1<sup>er</sup> choix.  
Vastes bâtiments de ferme. Fro-  
mageries à proximité. Lait vendu  
en fromagerie 0.90 et 1 fr. le litre.

Prix 1500 à 2000 fr. l'hectare,  
argent suisse. Affaires exception-  
nelles, à enlever de suite.

S'adr. à M. Michaux, Direc-  
teur de l'Avenir Régional, à  
Bellegarde (Ain, France).

## Vente de bois

La commune de Le Pâquier  
offre à vendre par voie de soumis-  
sion environ 40 m<sup>3</sup> de billons  
et bois de construction,  
abattu par le vent et préservé dans  
sa forêt de Sauthaux. Pour voir les  
bois et prendre connaissances des  
conditions, s'adresser au forestier.  
Soumissions écrites déposées chez  
M. le Syndic pour le 6 février  
à 7 h. 1/2 du soir.

Le Pâquier, le 26 janvier 1920.

Le Conseil communal.

## Mises de bois

Mercredi 4 février, la  
Commune de Maules ven-  
dra en mises publiques une cer-  
taine quantité de bois d'éclaircies,  
tels que billons, carrons, tas de  
rondins et nœuds (chignons), ainsi  
que quelques stères de bois.

Rendez vous des mises à 9  
heures du matin vers la  
laiterie.

Secrétariat communal.

## Jeune fille

connaissant les deux langues et le  
service de la salle à manger cher-  
che place dans un Hôtel de  
Bulle ou des environs.

S'adresser par écrit à Publi-  
citas S. A., Bulle, sous P 240 B.

## On demande

de suite une bonne et honnête

## jeune fille

connaissant tous les travaux d'un  
ménage soigné.

S'adresser à M. Louis Sey-  
doux, boucher, Romont.

## ESTIVAGE

Qui prendrait en estivage à  
la montagne deux génisses  
d'un an.

S'adresser à Gabriel Mar-  
chand fils, Chavannes s/Os-  
sonnens.



